SALARIÉ·E·S DU SECTEUR DE LA SANTÉ PRIVÉE

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous êtes en première ligne, vous assurez la continuité des soins, de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés.

ET POURTANT…

- *Sous-effectifs chroniques*
- *Salaires insuffisants face à l'inflation*
- *Épuisement professionnel*
- *Plannings modifiés au dernier moment*
- *Heures supplémentaires non majorées ou remplacées par des heures récupérées*
- *Pressions managériales*

Vos droits existent : faites-les respecter

La loi, le Code du travail et votre convention collective sont de votre côté.

LA CGT AGIT AVEC VOUS POUR :

- *Défendre chaque salarié·e*
- *Porter vos revendications collectives et individuelles*
- *Intervenir auprès des directions*
- *Utiliser tous les leviers à disposition : négociation, droit d'alerte, CSE, mobilisation…*

Seul·e, vous subissez,
Ensemble, nous gagnons !

REJOIGNEZ LA CGT SANTÉ POUR :

- *Défendre votre métier*
- *Protéger votre santé*
- *Exiger des moyens et des salaires décents*

Contact :

Union Fédérale de la Santé Privée - Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
263 rue de Paris • Case 538 • 934515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 71 • ufsp@sante.cgt.fr • www.cgt-sante-action-sociale.fr

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 01/2026 Ne pas jeter sur la voie publique.